Chambre de Métiers et de l'Artisanat ILE-DE-FRANCE

ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(ARRETE DU 4 JUILLET 2007)

Je soussigné(e) : ABDus Salom

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint : AKTAR FARHANA

avec lequel/laquelle je me suis marié(e)

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Bobigny

Le 10/1/2024

Signature



NB : La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.